



RAPPORT SUR LA
SOLVABILITÉ ET LA
SITUATION FINANCIÈRE



SOMMAIRE

	Page
Synthèse	3
A - Activité et résultats	5
1 - Activité	5
2 - Résultats de souscription	6
3 - Résultats des investissements	6
4 - Résultats des autres activités	7
5 - Autres informations	7
B - Système de gouvernance	9
1 - Informations générales sur le système de gouvernance	9
2 - Exigences de compétence et d'honorabilité	14
3 - Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	16
4 - Système de contrôle interne	18
5 - Fonction d'audit interne	19
6 - Fonction actuarielle	20
7 - Sous-traitance	20
8 - Autres informations	21
C - Profil de risque	22
1 - Risque de souscription	24
2 - Risque de marché	25
3 - Risque de crédit	27
4 - Risque de liquidité	28
5 - Risque opérationnel	29
6 - Autres risques importants	30
7 - Autres informations	30
D - Valorisation à des fins de solvabilité	31
1 - Actifs	32
2 - Provisions techniques	34
3 - Autres passifs	36
4 - Méthodes de valorisations alternatives	37
5 - Autres informations	37
E - Gestion du capital	38
1 - Fonds propres	38
2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	41
3 - Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	42
4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	42
5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
6 - Autres informations	42
Annexes	43

Mutac est une mutuelle du code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'activités 1 (accident), 2 (maladie) 20 (vie-décès) et 21 (natalité-nuptialité). Elle est un acteur mutualiste de référence au plan national pour la prévoyance obsèques.

Ses contrats sont diffusés directement par la mutuelle, et indirectement par des partenaires distributeurs opérateurs funéraires et mutuelles.

La gouvernance de la mutuelle repose sur les quatre types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'Administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques ;
- Les commissions et comité favorisant l'échange et la coopération entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le Président et le Dirigeant Opérationnel) ;
- Le principe de la personne prudente qui protège les adhérents dans les risques pris par la mutuelle.

Les principaux ratios d'activités sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Chiffres-clés (k€)	2017	2016	Evolution (%)
Cotisations brutes	25 249	25 745	-1,9%
Résultat net	944	1002	-5,8%
Fonds mutualistes et réserves	19 383	18 324	+5,8%
Fonds propres éligibles (Solvabilité 2)	34 012	32 252	+5,5%
Taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR)	327,6%	356,1%	-8%
Taux de couverture du Minimum de Capital de Requis (MCR)	736,5%	791,3%	-6,9%

Le contexte économique général reste marqué par les faibles rendements des revenus obligataires. Dans cet environnement de taux bas, impactant le marché de l'assurance vie, Mutac a maintenu son activité et a réorienté sa politique d'investissements vers des placements plus rémunérateurs en augmentant la part d'immobilier dans ses placements.

Au niveau commercial, l'année 2017 n'est pas conforme aux attentes. L'ensemble des canaux de distribution a marqué le pas. La conséquence est une légère diminution du chiffre d'affaires (- 1,92%) après des décennies de croissance. A noter cependant que le chiffre d'affaires du produit phare (plateforme EO3) progresse de 10,10%.

La baisse du taux de couverture du SCR résulte notamment de la hausse du capital de solvabilité requis, lui-même impacté principalement par les exigences réglementaires portant sur les actifs financiers de type actions en particulier.

Le profil de risque de Mutac est particulièrement conditionné par les risques marché et souscription vie qui pèsent plus de 95% dans l'exigence de capitaux de solvabilité.



5404 décès ont été réglés essentiellement par la procédure de tiers-payant obsèques Mutac (paiement direct à l'opérateur funéraire), ou indirectement via les personnes bénéficiaires des garanties.

La Fondation Mutac, créée en 2013 a pour objet la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Cette fondation est abritée par la Fondation de l'Avenir, créée par la Mutualité Française.

En 2017, elle a décidé d'axer son action sur la "perception du sentiment d'utilité de la personne âgée".



A-ACTIVITES ET RESULTATS

1 - Activité

Mutac est une personne morale à but non lucratif créée en 1973 relevant des dispositions du livre II du code de la mutualité.

Elle est inscrite auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité et son numéro SIREN est le 339198939.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout, 75009 Paris.

La mutuelle a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels au cabinet IFEC, 770 rue Alfred Nobel à Montpellier représenté par Michel Galaine Commissaire aux comptes.

La mutuelle détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du livre II du code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R211-2 :

- Branche 1 accident ;
- Branche 2 maladie ;
- Branche 20 vie-décès ;
- Branche 21 (natalité – nuptialité).

Les garanties commercialisées par la mutuelle sont donc des garanties d'assurance en cas d'hospitalisation, d'allocations frais d'obsèques, d'assurance obsèques regroupant des garanties de type temporaire décès, épargne obsèques ou vie entière au décès.

Ces garanties sont réservées exclusivement à une commercialisation sur le territoire français.



2 - Résultats de souscription

Au titre de son activité d'assurance¹, la mutuelle a perçu 25 249 k€ de cotisations brutes et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

Résultat de souscription par ligne d'activité

Ligne d'activité	Cotisations brutes acquises	Charges de sinistralités et dépenses	Impact de la réassurance	Résultat souscription 2017	Résultat souscription 2016	Var. %
Garanties Non Vie	86	21		66	69	-5,1%
Garanties Temporaires Décès	4 193	2 904	-170	1 459	2 224	-34,4%
Garanties Epargne Obsèques	12 338	7 347		4 990	6 610	-24,5%
Garanties Vie Entière	8 632	2 399		6 233	6 216	0,3%
Total	25 249	12 671	-170	12 748	15 119	-15,7%

Après une progression continue du chiffre d'affaires au cours des dix dernières années, l'année 2017 a connu un ralentissement de l'activité et enregistré une baisse de 1,9% de son volume d'encaissement.

L'évolution de la charge des prestations ayant été conforme aux attentes, le résultat de souscription s'établit à 12 748 k€ € contre 15 119 k€ en 2016, soit une baisse de 15,7%.

En complément du résultat de souscription, la mutuelle enregistre un résultat technique de 858 k€ contre 1 274 en 2016, en baisse de 32,7%.

3 - Résultats des investissements

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 162 273 k€ en valeur de marché. Ces investissements ne reflètent pas la totalité des actifs de la mutuelle dont la valeur s'élève à 166 442 k€ au 31 décembre 2017.

¹ Par opposition aux résultats d'investissements et autres activités précisées dans la suite du document



Les produits et charges financiers par classes d'actifs se décomposent comme indiqué dans le tableau ci-après.

En K euros

Actifs	Valeur de marché	Profits et pertes nets	Plus et moins values latentes de la période de référence	Plus et moins values latentes sur valeur d'achat
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3 126			- 39
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	4 685	161	61	477
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 896	1		
Obligations d'entreprise	43 938	1 631	- 480	2 813
Organismes de placement collectif	103 693	2 667	3 765	5 910
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	71			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 863	8		
Total Actifs	162 273	4 468	3 347	9 160

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité 2 de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter la réserve de réconciliation.

4 - Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importantes hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

5 - Autres informations

Mutac a connu une année moins bonne que celle attendue, et légèrement en dessous de 2016 au niveau du recrutement des nouveaux adhérents.

Près de 5404 décès ont été réglés essentiellement par la procédure de tiers-payant obsèques Mutac (paiement direct à l'opérateur funéraire), ou indirectement via les personnes bénéficiaires des garanties.



Le fonds social de la mutuelle a permis la prise en charge des cotisations d'adhérents traversant des situations difficiles.

La construction du nouveau siège social s'est intensifiée en 2017. Le bâtiment a été livré le 13 février 2018 dans le délai prévu, et le déménagement a eu lieu le week-end des 17 et 18 mars.

Le réseau d'opérateurs funéraires mutualistes créé en 2015 sous l'enseigne « La Maison des Obsèques » auquel Mutac s'est associé, a poursuivi son développement en 2017. Il comptait au 31 décembre 70 agences avec une prévision de croissance importante sur l'exercice 2018.

Ce réseau a pour vocation d'apporter aux adhérents une offre mutualiste nationale d'accompagnement et de prestations funéraires, mais aussi jouer dans leur intérêt, un rôle de régulateur sur les pratiques tarifaires.

La mutuelle a fait l'objet d'un contrôle de l'ACPR au cours de l'année 2017 portant sur la prise en compte des exigences de la norme prudentielle Solvabilité II. Au cours de ce même exercice, la mutuelle a renouvelé sa certification ISO 9001 dans la version 2015 de cette norme.

La Fondation Mutac, créée en 2013 a pour objet la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Cette fondation est abritée par la Fondation de l'Avenir, créée par la Mutualité Française.

En 2017, elle a décidé d'axer son action sur la "perception du sentiment d'utilité de la personne âgée".

B-SYSTEME DE GOUVERNANCE

1 - Informations générales sur le système de gouvernance

Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la mutuelle a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (conseil d'administration) ;
- La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs) ;
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et contrôle interne) devant soumettre leurs travaux au conseil d'administration.
- Des commissions et un comité chargés d'éclairer les travaux du conseil d'administration

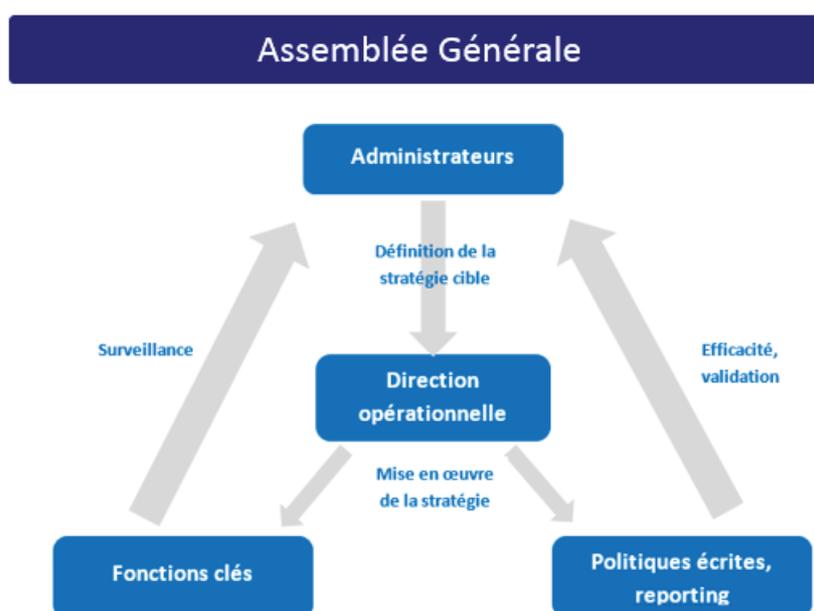
L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle approuvée par l'assemblée générale.

Par ailleurs, le conseil d'administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilités d'acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle.

Les canaux de communication ont été également définis pour permettre la plus grande fluidité et réactivité entre acteurs de la gouvernance.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :





Conseil d'administration

Composition et tenues du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé de 15 administrateurs élus. Le nombre d'administrateurs a été ramené à 12 membres à l'occasion des modifications statutaires votées lors de l'assemblée générale 2017. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2017.

Prérogatives du conseil d'administration et travaux réalisés durant l'année :

Les principales prérogatives du conseil d'administration fixées dans les statuts sont les suivantes :

- Il détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ;
- Il nomme le Dirigeant opérationnel
- Le conseil d'administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Mutuelle ;
- Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- Plus généralement, il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles ;
- A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit un rapport de gestion, conforme aux dispositions de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité, et qu'il présente à l'assemblée générale ;

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité 2, le conseil d'administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la mutuelle.

A ce titre, les missions du conseil d'administration sont les suivantes :

- Fixe l'appétence au risque et les limites de tolérance générale ;
- Approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ;
- Fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre ;
- Est conseillé par le responsable de la fonction clé conformité sur le respect des dispositions législatives réglementaires et administratives ;
- Détermine les actions qui sont menées pour chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne et veille à leur bonne application ;
- Est informé du caractère adéquat et de la fiabilité des provisions techniques ainsi que de l'avis du responsable de la fonction actuariat à travers un rapport formalisé ;
- S'assure que le système de gestion des risques est efficace ;
- Approuve et réexamine annuellement les politiques écrites ;
- Approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA ;
- En cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place ;
- Assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2 ;
- Approuve les éléments du contrat de travail du dirigeant opérationnel ;
- Fixe les délégations de pouvoirs au président et au dirigeant opérationnel.



Dans ce contexte, le conseil d'administration a notamment, au cours de l'exercice, décidé la construction d'un nouveau siège social, approuvé les rapports narratifs et ORSA, adapté la Charte des administrateurs, renouvelé les Commissaires aux comptes et l'expert immobilier.

Comités du conseil d'administration :

L'organigramme de Mutac comprend un Bureau, une Commission de Développement, une Commission des Finances et un Comité d'Audit.

Le Bureau est composé des 5 administrateurs suivants :

- La Présidente
- La Vice-présidente
- Le Trésorier Général
- La Secrétaire Générale
- Le Président du Comité d'audit

Elu par le Conseil d'Administration, le Bureau prépare les décisions futures proposées au Conseil d'administration en anticipant les questions stratégiques et politiques touchant au devenir de la mutuelle.

Ses membres ont également un rôle de représentation de la mutuelle auprès des instances, des tiers et dans toutes manifestations auxquelles elle est invitée.

La Commission Développement composée de 6 membres examine toutes les questions relatives au développement de l'activité et des services de la mutuelle.

Elle est force de proposition et d'innovation dans le cadre des orientations définies par le Bureau et/ou le Conseil d'administration.

Elle peut faire appel à des compétences externes pour des travaux particuliers.

La Commission des Finances est composée de 2 administrateurs ainsi que du Président, du Trésorier général et du Trésorier général adjoint qui sont membres de droit.

Elle peut faire appel à des personnes non administratrices de Mutac ayant des compétences dans les domaines relatifs aux travaux de la commission.

L'une des missions de la Commission des finances est d'examiner d'une part les propositions de budget de fonctionnement de la mutuelle, l'arrêté des comptes ainsi que l'élaboration du rapport de gestion et des ratios prudentiels.

L'autre mission est de faciliter la prise de décision du Conseil d'Administration concernant les comptes et l'information financière, en vérifiant la clarté des informations fournies et en portant une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adaptées pour l'établissement des comptes.

Le Comité d'Audit est composé de 4 administrateurs sous l'animation de l'un d'entre eux élu Président du Comité d'Audit

Il peut faire appel à des compétences externes pour des travaux particuliers.

Son rôle se décline en quatre phases :

- S'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des procédures ;
- Examiner des problématiques qui rentrent dans son champ de compétences ;
- Identifier, évaluer les risques ;



- Donner son avis au Conseil d'Administration.

Direction effective

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Madame Andrée BARBOTEU, Présidente du Conseil d'administration, depuis le 29 novembre 1997 et dirigeante effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (nommée le 05 novembre 2015) ;
- Monsieur Bernard SAGUY, Directeur Général depuis le 1er juillet 2002 et dirigeant opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 (nommé le 05 novembre 2015).

Prérogatives spécifiques de la Présidente :

- La Présidente du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont elle rend compte à l'assemblée générale ;
- Elle informe, le cas échéant, le conseil d'administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité ;
- Elle veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- La Présidente convoque le Conseil d'administration et en établit l'ordre du jour ;
- Elle donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées ;
- Elle engage les dépenses ;
- La Présidente représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- Elle est compétente pour décider d'agir en justice, ou de défendre la Mutuelle dans les actions intentées contre elle.

Prérogatives spécifiques du dirigeant opérationnel :

- Il met en œuvre les stratégies, politiques et décisions du Conseil d'Administration,
- Il met en place une culture du risque et structurer le contrôle,
- Il évalue et surveille les risques : dispositif de gestion des risques et de contrôle interne,
- Il met en place une gouvernance interne fiable, (fonctions de contrôle, éviter le conflit d'intérêt...),
- Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration et aux différents comités de la Mutuelle, engager les travaux complémentaires nécessaires et répondre à leurs éventuelles questions.
- Il a sous son autorité hiérarchique les responsables des fonctions clés nommés par le Conseil d'Administration.



Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la mutuelle a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

Fonction clé	Date de nomination	Autres fonctions au sein de la mutuelle
Gestion des risques	05/11/2015	Directeur Général Adjoint
Actuarielle	05/11/2015	Directeur Général Adjoint
Audit interne	05/11/2015	Administrateur, Président du Comité d'Audit
Vérification de la conformité	05/11/2015	Directrice de l'Organisation et du Développement des Ressources Humaines

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

Les modalités permettant à la fonction clé de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener ses tâches à bien, sont précisées dans la lettre de mission de chacun des Responsables de fonctions clé.

Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice

La structure de la gouvernance de la mutuelle n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent. En raison du renouvellement du Conseil d'Administration, un nouveau Président du Comité d'audit a été élu. Dans sa séance du 10 novembre 2017, le Conseil d'Administration l'a nommé Responsable de la Fonction clé Audit interne.

Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la mutuelle a défini une politique de rémunération.

Cette politique a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée.

La politique de rémunération est examinée chaque année, et repose sur la convention collective de la Mutualité.

Elle est définie par la Direction générale. Les composantes de la rémunération sont le salaire fixe, la part variable pour les conseillers mutualistes, dont les primes sur objectifs représentent de 10 à 15 % de la rémunération, qu'elles soient individuelles et collectives.

Un accord d'intéressement basé sur la satisfaction des adhérents et la rigueur de gestion complète le dispositif.

Le Dirigeant opérationnel ne perçoit aucune rémunération variable.

Les fonctions d'administrateurs sont bénévoles.

La Présidente perçoit une indemnité de représentation conformément aux conditions mentionnées aux articles L.114-26 à L.114-28 du code de la mutualité. Mutac rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour et de garde d'enfants dans les conditions déterminées par le code de la mutualité.

Les administrateurs ayant la qualité de travailleur indépendant ont également droit à une indemnité correspondant à la perte de leurs gains dans les conditions fixées par l'article L.114-26 du code de la mutualité et les textes réglementaires pris pour son application.



Mutac rembourse à l'employeur les rémunérations maintenues, dans les limites fixées par le Code de la Mutualité, afin de permettre aux administrateurs salariés d'exercer leurs fonctions pendant le temps de travail, ainsi que les avantages et charges y afférents.

Ces remboursements sont effectués dans les conditions prévues par le Code de la Mutualité.

Adéquation du système de gouvernance²

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Comité d'audit qui vérifie la qualité des travaux de chacun des acteurs au regard de leurs prérogatives, du respect des politiques et des stratégies développées ainsi que des limites fixées par le Conseil d'administration.

2 - Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Le contrôle des exigences d'honorabilité est assuré par la fonction clé vérification de la conformité.

Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la mutuelle a défini une politique relative à la gouvernance validée par le conseil d'administration.

Cette dernière décrit les principes de compétences et d'honorabilité qui prévoient que :

- Les compétences individuelles de chaque membre du conseil d'administration sont vérifiées ;
- Chaque administrateur doit s'engager à suivre le plan de formation élaboré par la mutuelle à leur intention ;
- Les membres du conseil d'administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnés à l'article L.114-21 du code de la mutualité ;

Ces compétences concernent les activités d'assurance et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable, statistique ainsi que le cadre réglementaire applicable à l'organisme ;

Cette exigence de compétence collective reste proportionnée à la nature, à la portée et à la complexité de l'activité de la mutuelle ;

- L'évaluation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs, des fonctions clés est effectuée chaque année ;
- Par ailleurs, chaque administrateur doit signer lors de sa prise de fonction la "charte des administrateurs" ;

Cette charte est établie afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux, dans le respect des règles d'indépendances, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

² Article 51 de la directive



Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la transmission du bulletin n°3 du casier judiciaire national.

Ces exigences d'honorabilité sont fixées :

- Pour tout nouvel administrateur lors de son élection ;
- Chaque année, pour l'ensemble des administrateurs au cours de leur mandat ;
- Pour tout nouveau dirigeant effectif et responsables de fonctions clés lors de leur désignation ;
- Chaque année, pour les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

Le contrôle des exigences d'honorabilité est assuré par le service en charge du contrôle interne dans la mutuelle.

Exigences de compétence et processus d'appréciation

Administrateurs :

La compétence des administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes et des compétences.

Afin d'assurer la compétence des administrateurs, la mutuelle a mis en place les éléments suivants :

- Dossier sur le parcours professionnel pour chaque administrateur ainsi que les éventuels autres mandats occupés ;
- Participation aux divers comités de la mutuelle permettant de partager les travaux avec les ressources opérationnelles, et ponctuellement des experts sollicités selon les thématiques (comité d'audit, commission des finances, commission développement) ;
- Une procédure d'intégration d'un administrateur ;
- Un plan de formation annuel auquel doit se soumettre tout administrateur.

Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés :

L'évaluation de la compétence des dirigeants ainsi que des responsables de fonctions clés se fait par l'appréciation de leurs diplômes, de leurs expériences professionnelles, de leurs qualifications acquises par le biais entre autres des formations passées.

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés suivent des formations, séminaires, conférences leur permettant d'assurer un maintien et un développement de leurs compétences.



3 - Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Organisation du système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, Mutac est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, Mutac a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

La gestion des risques vise à assurer la continuité et le développement des activités de Mutac.

Elle est définie comme étant un dispositif permanent mis en place afin d'identifier, de prévenir et de contrer les menaces significatives pouvant empêcher Mutac d'atteindre ses objectifs.

Elle est proportionnée au niveau de complexité de ses activités et aux moyens dont Mutac dispose.

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel, et repose pour cela sur :

- Un cadre de risques représenté au travers d'une cartographie revue annuellement déterminant l'appétence et la tolérance aux risques de Mutac, défini par le Conseil d'Administration en lien avec la stratégie ;
- Une politique de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées, conjointement définis par les managers opérationnels, la fonction clé gestion des risques et la direction puis validées par le Conseil d'Administration ;
- Un reporting et un suivi des indicateurs et limites assuré régulièrement puis transmis à la direction et au Conseil d'Administration ainsi qu'un principe d'alerte en cas de détection de risques importants potentiels ou avérés ;
- Une comitologie adaptée associant les dirigeants effectifs et les fonctions clés pour avis dans les instances de décision (bureau, Conseil d'Administration, commission développement) permettant de piloter la stratégie en fonction des risques et de contrôles (comité d'audit, commission des finances).

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage s'organise autour de 3 lignes de défense comme indiquée ci-dessous :

- La première ligne de défense : le management opérationnel ;
- La deuxième ligne de défense : fonctions de contrôle permanent ;
- La troisième ligne de défense : fonction de contrôle périodique.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

S'agissant des politiques de gestion des risques évoquées plus haut, les politiques suivantes ont été définies et validées au sein de Mutac :

- Politique de souscription et provisionnement ;
- Politique de réassurance ;
- Politique d'investissement et de gestion actif passif ;
- Politique de risque opérationnel.



Des travaux ont été engagés en 2017 avec comme objectif la révision de la politique de gestion des risques en 2018.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

En lien avec la stratégie de Mutac, le processus ORSA permet une mise en perspective de l'activité de la mutuelle en termes de risques et de solvabilité sur les 5 exercices à venir.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité est intégré au fonctionnement de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques.

La démarche ORSA validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus ORSA.

Plus particulièrement, la démarche ORSA prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques, donnant lieu à la production d'un rapport ; Les critères de tolérance sont caractérisés à travers les « principes et métriques » présentées dans l'appétence au Risque de la Mutuelle. Ce document précise quels sont les indicateurs pertinents pour juger de la concordance entre le risque inhérent à un portefeuille et le niveau d'acceptation de risque ayant été définie par le Conseil d'Administration. Ce dernier a fixé comme critère déterminant un ratio de couverture Solvabilité 2 (fonds propres divisé par SCR global) de 150% minimum.
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.) ;
- La supervision des étapes de l'ORSA placée sous la responsabilité conjointe du Comité de Direction et de la Fonction Clé gestion des risques avec la contribution d'un ou plusieurs prestataires extérieurs.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la mutuelle qui permet notamment de :

- Valider ou amender le plan de réassurance ;
- Valider ou amender la politique d'investissement ;
- Valider ou infirmer le développement de nouveaux produits.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Détermination des stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels Mutac pourrait être exposée, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- Pilotage du système de gestion des risques qui couvrira au minimum, la souscription et le provisionnement, la gestion actif – passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et



de concentration, la gestion du risque opérationnel ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque ;

- Réalisation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité qui portera au moins sur :
 - le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de la mutuelle ;
 - le respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques prudentielles ;
 - l'écart entre le profil de risque de Mutac et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité ;
- Information du Conseil d'Administration sur la fiabilité et la performance du système de gestion des risques, dans les conditions prévues aux articles L.211-13 du code de la mutualité et R.354-2-5 du code des assurances.

4 - Système de contrôle interne

Description du système

La mutuelle a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, et l'organisation de contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'organisation est structurée selon une logique de ligne de maîtrise et est portée par la fonction clé de contrôle interne.

Elle s'articule autour de dispositifs de contrôles permanents et de contrôles périodiques.

- Le contrôle permanent est assuré par l'intégration dans les processus opérationnels de dispositifs d'autocontrôle, lesquels sont complétés par des contrôles réalisés par la hiérarchie des services opérationnels ;

Le contrôle permanent est également assuré au travers des diligences effectuées par les fonctions clé : la gestion des risques, le contrôle interne, la conformité et l'actuariat ;

- Le contrôle périodique vient compléter le dispositif. Il est réalisé par des ressources spécialisées sans lien hiérarchique avec les services contrôlés (responsable d'audit, personne chargée d'étude actuarielles, commissaire aux comptes) ;

Rôle spécifique de la fonction conformité

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L.354-1 du code de la mutualité est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle.

La politique de conformité décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de compte rendu.

Elle a notamment pour missions :



- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité ;
- La réalisation de la cartographie des risques de non-conformité et l'identification des axes d'amélioration à apporter ;
- L'élaboration d'un plan de conformité à court et moyen terme et mise à jour de ce plan en fonction de l'évolution réglementaire ;
- La mise en œuvre d'une veille juridique sur les activités d'assurance,
- L'établissement d'audits et des rapports de conformité semestriels et annuels ;
- Le rapport au Conseil d'Administration et à toutes les instances de gouvernance ainsi qu'au comité de direction sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de conformité, notamment sur les questions relatives à l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- L'évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle en matière de conformité.

Dans le cadre de l'exercice de sa fonction de responsable de la fonction de vérification de la conformité, elle pourra informer, directement et de sa propre initiative, le Conseil d'Administration en cas de survenance d'événements de nature à le justifier.

5 - Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une fonction d'audit interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

A cet effet, la mutuelle a mis en place un comité d'audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne depuis le 03 juin 2010.

La nomination d'une fonction d'audit interne est venue compléter le dispositif depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle est incarnée par le Président du comité d'audit.

Celle-ci est directement rattachée au Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès au conseil d'administration ce qui en garantit son indépendance.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, entend annuellement la fonction d'audit interne.

Dans ce cadre, la fonction d'audit interne a pour objet de vérifier :

- Que les procédures définies sont régulièrement appliquées dans tous les domaines d'activité et de relever les manquements éventuels ;
- Que les décisions du conseil d'administration sont bien suivies et mises en application. Cette fonction permet donc de renforcer le rôle et les prérogatives du conseil d'administration ;
- Que les décisions du conseil d'administration ne sont pas de nature à créer un risque et à exposer la mutuelle à des difficultés.

Par ailleurs elle doit :

- Rendre compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présenter les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées ;
- Réaliser un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises ;



- Proposer un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le conseil d'administration.

La fonction d'audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit.

A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

6 - Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel.

Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle.

En cela, la fonction actuarielle :

- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- Emet un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, le responsable de la fonction actuarielle, est susceptible d'informer, directement et de sa propre initiative, le conseil d'administration en cas de survenance d'évènements de nature à le justifier.

7 - Sous-traitance

Dans le cadre de son activité, la mutuelle a recours à de la sous-traitance distinguée selon la catégorie dont elle relève.

La sous-traitance majeure concerne des domaines techniques liés à l'activité d'assureur vie, la sous-traitance non stratégique regroupe les tâches techniques ou logistiques communes à toute entreprise.

La sous-traitance majeure de Mutac concerne les domaines actuariels, juridiques, comptables, gestion d'actifs et informatiques.

Mutac a formalisé une politique de sous-traitance qui prévoit notamment :

- Les modalités d'évaluation annuelles des prestataires ;



- Leur indépendance financière ;
- La qualité de leur engagement aux côtés de Mutac ;
- Le suivi et du contrôle des prestations déléguées.

8 - Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.



C- PROFIL DE RISQUE

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans le chapitre gouvernance, la mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification

La mutuelle s'assure que l'ensemble des risques auquel elle est soumise est bien identifié.

Cette identification est réalisée de deux manières :

Approche réglementaire

Etude de la législation et notamment de l'Article 44 de la directive européenne (souscription et provisionnement, gestion actif-passif, investissement financier, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion du risque opérationnel, réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques) mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.

Approche propre à la mutuelle

Parallèlement à l'approche réglementaire, la mutuelle identifie les risques qu'elle estime les plus significatifs et qui ne sont pas visés dans le cadre du modèle standard. Elle effectue cette approche dans le cadre de l'ORSA.

En outre, la mutuelle se réfère aux limites définies dans son appétence au risque pour identifier les risques. Le profil de risque retenu par la mutuelle est le suivant :

- Garantie principale : risque décès ;
- Activités uniquement en France entière ;
- Majoritairement petits capitaux assurés ;
- Allocation stratégique d'actifs financiers majoritaire en obligations.

Mesure

La mutuelle définit ensuite des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact) ceci au moyen d'outils (cartographie des risques, formule standard, outil du plan d'affaires).

Contrôle et gestion

Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, la mutuelle prévoit en cas de survenance d'événements majeurs identifiés des plans de redressement permettant de limiter son exposition.

Déclaration

La déclaration des risques est assurée de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration.

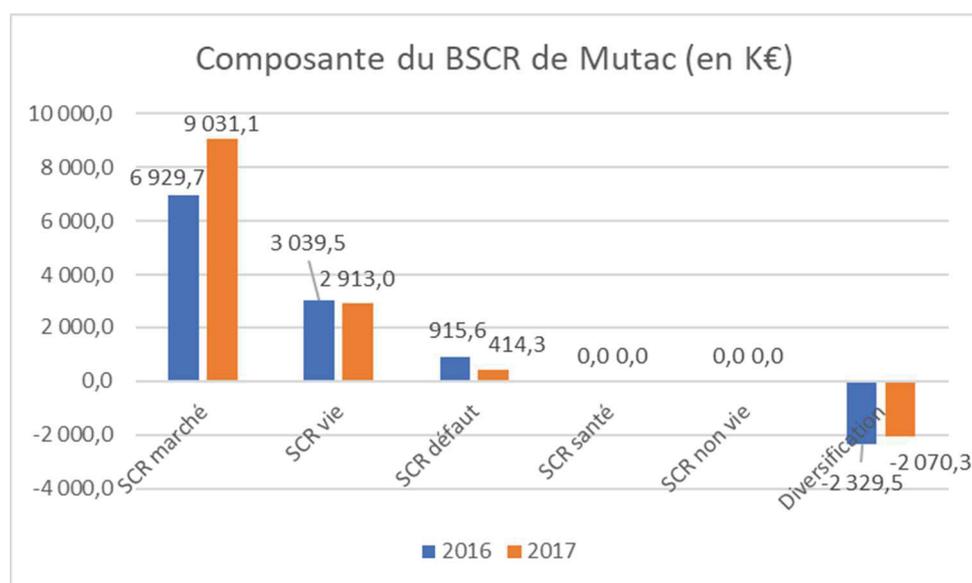
De manière générale, le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :

Identification	Risques de souscription, de marché, de crédit, de liquidité	Risques opérationnels, de conformité, risques émergents ou autres risques
Outil de Mesure	Formule standard du pilier 1	Cartographie des risques et ORSA
Contrôle / Gestion	Dispositif de maîtrise organisé selon 3 lignes de défense (décrites en B3) et une comitologie adaptée	

Informations Générales sur le profil de risque

Les besoins de Mutac en fonds propres pour faire face aux risques identifiés dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2 ressort comme suit :

Composante BSCR avant diversification	2016		2017	
	en K€	en %	en K€	en %
SCR marché	6 929,7	63,7%	9 031,1	73,1%
SCR vie	3 039,5	27,9%	2 913,0	23,6%
SCR défaut	915,6	8,4%	414,3	3,4%
SCR santé	0,0	0,0%	0,0	0,0%
SCR non vie	0,0	0,0%	0,0	0,0%



Le profil de risque de Mutac est particulièrement conditionné par les risques marché et souscription vie qui pèsent ensemble pour plus de 95% dans l'exigence de capitaux de solvabilité, avec une prépondérance du risque marché à 73%.

Les évolutions sont expliquées ci-après.



1 - Risque de souscription

Appréhension du risque de souscription au sein de la mutuelle

Le risque de souscription et de provisionnement de la mutuelle correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement ;
- Des hypothèses de tarification et de provisionnement ;
- De la structure tarifaire du produit ;
- De la structure des garanties ;
- De la distribution des produits ;
- Des modalités d'adhésion.

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La mutuelle mesure son risque de souscription et de provisionnement au travers des « sous risques » identifiés dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Le risque de souscription est la deuxième plus importante composante du BSCR et en représente 23,6%.

Le SCR de souscription de Mutac est composé uniquement du SCR Vie pour une valeur avant diversification de 2913,0 k€, soit en légère diminution par rapport à 2016 (3039.5 k€).

Au regard des risques importants, la mutuelle est particulièrement sensible aux caractéristiques techniques des produits qu'elle commercialise et aux types de distributeurs auxquels elle fait appel.

Maitrise du risque de souscription

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques.

A cet effet :

- Mutac limite sa prise de risque au seul risque décès qui est un risque « stable » et qu'elle connaît depuis plus de 40 ans.
En outre c'est un risque qui ne peut pas connaître de consommation opportune ;
- Le processus de conception des offres répond à une démarche ISO et anticipe le risque de sélection adverse dans les choix proposés à la souscription (âge, montant des capitaux, type de cotisation, conditions d'adhésion...);
- L'absence ou la fragilité des données de population disponibles pour toute nouvelle offre sont susceptibles d'interdire toute tarification.

2 - Risque de marché

Appréhension du risque de marché au sein de Mutac

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de Mutac de mouvements défavorables liés aux investissements.

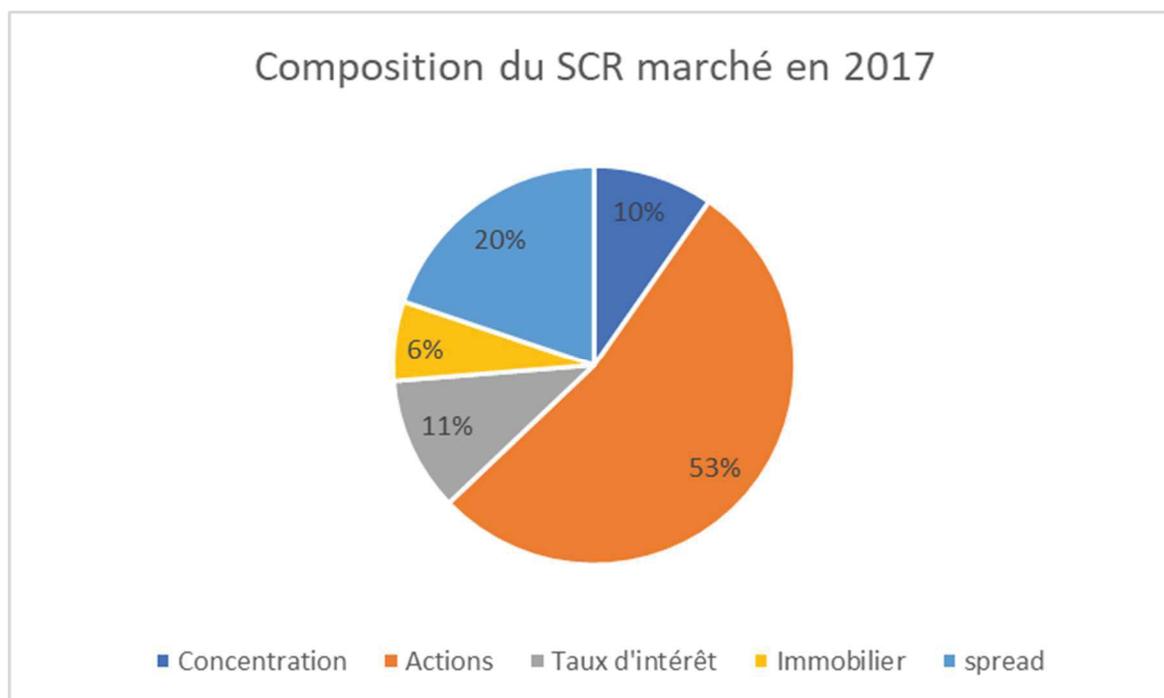
Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par Mutac ;
- D'une dégradation de notation des titres détenus par Mutac ;
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur ;
- D'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

Mutac mesure son risque de marché au travers des composantes identifiées dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Le risque Marché est prépondérant pour Mutac et représente 73,1% du BSCR avant diversification vs 63,7% en 2016. Cette prépondérance s'est accentuée cette année en raison du SCR marché qui est passé de 6929,7 k€ en 2016 à 9 031,1 k€ en 2017 avant diversification globale, soit une augmentation de 2101,4 k€.





Composante SCR Marché avant diversification	2016		2017	
	en K€	en %	en K€	en K€
Concentration	918,8	10%	1 077,1	10%
Actions	3 612,3	39%	5 929,1	53%
Taux d'intérêt	1 083,8	12%	1 211,5	11%
Immobilier	424,0	5%	723,2	6%
spread	3 324,6	36%	2 206,7	20%
total avant diversification	9 363,5	100%	11 147,7	100%
Diversification	-2 433,7		-2 116,5	
Total avant diversification globale	6 929,7		9 031,1	

Le SCR marché avant diversification des risques qui le composent est de 11 147,7 vs 9 363.5 k€ en 2016 soit en augmentation de 1784,2 k€ qui provient principalement d'une hausse du SCR actions partiellement compensé par la baisse du SCR spread.

Dans le portefeuille d'actions de la mutuelle, 86% d'entre-elles bénéficient de la clause transitoire dite clause "grand-père". L'augmentation mécanique du taux de choc qui leur est appliqué, génère à lui seul, pour 2017, une augmentation du SCR actions de plus de 2 000 k€ avant diversification.

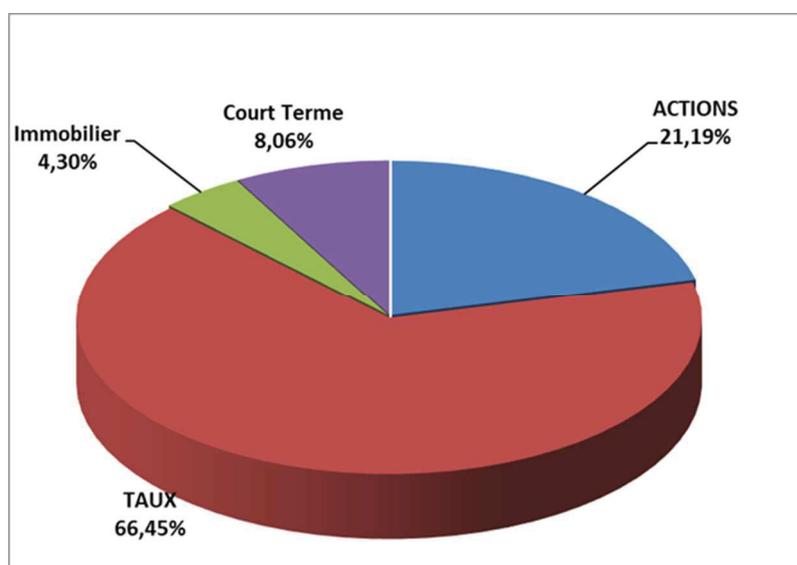
Mutac est particulièrement vigilante pour chaque euro investi au coût qu'il représente en termes de SCR, ces indicateurs sont suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration.

Maitrise du risque de marché

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, Mutac a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

Elle réalise à période régulière une analyse de gestion actif / passif en vue de déterminer et suivre l'allocation stratégique d'actifs type la plus adaptée à ses engagements.

Au 31/12/2017, en phase avec l'allocation stratégique type à cette date, la composition du portefeuille de Mutac est la suivante comme indiquée dans le graphique ci-après.





De plus, Mutac s'appuie sur l'expertise de deux gestionnaires de fonds qui ont une délégation de gestion à hauteur de 25% des actifs.

A cet effet :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité de Mutac ;
- La sélection des actifs de placement est rigoureuse reposant sur la notation des émetteurs, la durée de l'actif, sa liquidité et son rendement.

Enfin, tous les placements de Mutac sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- Mutac est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Par ailleurs la sensibilité de Mutac au risque de marché est testée dans le processus ORSA par le scénario d'une persistance de taux bas et par celui d'un choc actions.

3 - Risque de crédit

Appréhension du risque de crédit au sein de Mutac

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.
- Du défaut des émetteurs d'obligation auprès desquels Mutac a souscrit.

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

Mutac pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers ;
- La notation des réassureurs ;
- La notation des banques ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- La mesure de rating et durée des obligations présentes dans l'actif de Mutac.



Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Toute créance adhérent fait l'objet d'un suivi rigoureux permettant un accompagnement, voire un étalement de la créance en vue d'une meilleure solvabilité de ce dernier. En outre, les dispositions contractuelles en vigueur permettent de limiter assez rapidement l'engagement de Mutac en cas de défaut de paiement d'un adhérent.

Mutac n'accorde aucun prêt à des tiers, les seules avances consenties concernent des entités internes ou filiales.

La réassurance à laquelle Mutac fait appel porte sur seulement 2,13 % de ses engagements globaux.

Les traités en cours sont des traités de cession en quote-part et Mutac sélectionne des réassureurs dont la notation est au moins AA.

Concernant tout particulièrement celui des banques, Mutac ne s'adresse qu'à des établissements français, veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

Enfin, la politique d'investissement conditionne la souscription d'obligations aux émetteurs offrant les meilleures perspectives de rating, limite la possibilité de concentration et intègre une démarche d'investisseur responsable.

Ainsi, Mutac est autorisé à souscrire les obligations ayant une notation comprise entre AAA et Non notés (NR) avec les limites suivantes :

- Titre de notation entre AAA et A- : min 60% ;
- Titre de notation entre BBB+ et NR : max 40% ;
- Dont Titre de notation BB+ et NR max 15%.

Mutac s'engage dans sa politique d'investissement à faire une grande place aux Investissements Socialement Responsables (ISR). Parmi les OPCVM détenues dans le portefeuille financier, une part importante est réservée aux OPCVM ISR. Des travaux réalisés en 2018 viendront préciser l'objectif minimum que ces actifs devront représenter dans les investissements. Ainsi les décisions relatives aux investissements financiers prennent en considération des éléments relatifs aux consommations d'énergies, à l'environnement, au développement de produits verts, au social, aux émissions polluantes, à l'égalité hommes-femmes, à la santé, à la sécurité des employés, aux droits de l'homme et à la gouvernance (équilibre des pouvoirs, éthique des affaires, rémunération des dirigeants).

4 - Risque de liquidité

Appréhension du risque de liquidité au sein de la mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle.

Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de prévoyance obsèques, la mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;



- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la mutuelle, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme suffisante.

Ceux-ci peuvent être cédés très vite afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

En 2017, ajoutée aux disponibilités bancaires, cette poche permettrait de régler l'équivalent de 132% des prestations et des frais de l'année.

5 - Risque opérationnel

Apréhension du risque opérationnel au sein de Mutac

Le risque opérationnel de la mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité ;
- Risques juridiques ;
- Risque de fraude interne et externe ;
- Risques d'exécution des opérations ;
- Risque de défaillance des systèmes d'information ;
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées ;
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes ;
- Risques de réputation ;
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal.

Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

La mutuelle mesure son risque opérationnel dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Il en résulte pour Mutac en 2017, un SCR opérationnel de 1009,9 k€ avant diversification (stable par rapport à 2016), représentant 9,7% du SCR total.

Le risque opérationnel est suivi au travers de l'enregistrement des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques.

Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'Administration.

Chacun des risques opérationnels fait l'objet d'une pesée résultant du produit de leur fréquence probable par leur impact économique unitaire.

Cette mesure est complétée par la valorisation des moyens de maîtrise mis en œuvre pour contrer ce risque afin d'en déterminer la mesure résiduelle.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.



Maitrise du risque opérationnel

La politique de gestion des risques de Mutac prévoit un plan d'actions pluriannuel de maitrise des risques opérationnels en fonction de leur impact possible sur la solvabilité de Mutac.

6 – Autres risque importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

7 – Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.



D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché comme suit :

- Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation présentée dans le règlement délégué de la commission européenne du 10 Octobre 2014 à savoir :

- Juste valeur mesurée par référence à un marché actif en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs ;
- Juste valeur basée sur des données de marché observables (prix de marché d'instruments similaires) ;
- Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables (utilisation des modèles de valorisation des acteurs du marché).

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.



1 – Actifs

Présentation du bilan

Le Bilan actif de la mutuelle en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

Bilan actif en K€	2017	2016	Variation %
Goodwill	0	0	
Frais d'acquisition différés	0	0	
Immobilisations incorporelles	0	0	
Actifs d'impôts différés	2 137	1 788	19,5%
Excédent du régime de retraite	0	0	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3 126	2 639	18,5%
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	154 284	143 175	7,8%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	4 685	3 371	39,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 896	1 104	71,8%
Actions	0	0	
Actions – cotées	0	0	
Actions – non cotées	0	0	
Obligations	43 938	43 979	-0,1%
Obligations d'État	0	0	
Obligations d'entreprise	43 938	43 979	-0,1%
Titres structurés	0	0	
Titres garantis	0	0	
Organismes de placement collectif	103 693	94 649	9,6%
Produits dérivés	0	0	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	71	71	0,6%
Autres investissements	0	0	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	
Avances sur police	0	0	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	102	86	18,4%
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0	0	
Non-vie hors santé	0	0	
Santé similaire à la non-vie	0	0	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	102	86	18,4%
Santé similaire à la vie	0	0	
Vie hors santé, UC et indexés	102	86	18,4%
Vie UC et indexés	0	0	



Dépôts auprès des cédantes	0	0	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 389	977	42,2%
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	
Autres créances (hors assurance)	498	1 395	-64,3%
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 863	1 828	166,0%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	44	36	21,1%
Total Actifs	166 442	151 924	9,6%

La valeur de l'actif en normes solvabilité II au 31/12/2017 s'élève à 166 442 K€.

Le passage aux normes prudentielles génère une augmentation de l'actif de 10 489 k€ par rapport à l'actif comptable. Cette évolution est due notamment à un accroissement de la valorisation des placements.

En effet celle-ci, est réalisée en normes prudentielles sur la base des cours des marchés financiers et des expertises immobilières.

Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- **Actifs de placements** en valeur de réalisation (valeur de marché) cours de cotation si marché financier ou pour les actifs n'ayant pas de valeur de marché, valeur alternative retenue (participations non cotées, dépôts à terme) valorisation à la valeur comptable nette, valeur déterminée conformément à la réglementation comptable ;
- **Immobilier d'exploitation** : valeur de réalisation déterminée par les valeurs d'expertise ;
- **Immobilisations corporelles pour usage propre** : maintien de la valeur nette des actifs corporels d'exploitation ;
- **Provisions techniques cédées** la réévaluation n'a pas d'impact significatif, aucun retraitement n'a été effectué ;
- **Créances nées d'opérations de réassurance** : la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif ;
- **Autres créances** la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif ;
- **Trésorerie et équivalents de trésorerie** la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif.

La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

Immobilisations incorporelles significatives

La mutuelle ne détient aucune immobilisation incorporelle significative, il a été retenu une valeur nulle pour l'ensemble des actifs incorporels.



Baux financiers et baux d'exploitation

La mutuelle ne détient aucun accord de location pour chaque catégorie significative d'actifs.

Impôts différés actifs

Dans le cadre du bilan solvabilité 2, les impôts différés actifs sont calculés sur la base de la différence entre la valeur dans le bilan Solvabilité 2 et la valeur vénale de chaque élément d'actif.

Entreprises liées

Néant

2 – Provisions techniques

Les provisions techniques sont nommées « Best Estimate » (BE) dans le cadre de Solvabilité II.

Elles correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,) avec une courbe des taux sans risque. Cela revient à actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés, afin d'honorer l'engagement d'assurance. Les flux probables sont estimés au mieux, en prenant en compte l'expérience du portefeuille.

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée augmentée de la marge de risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques par type de garantie.

Montant des provisions techniques et méthodologie

Les travaux ont consisté en l'évaluation des provisions techniques Solvabilité II au 31 décembre 2017 conformément à la méthodologie adoptée par Mutac, identique à celle de l'année précédente.

Une amélioration a toutefois été intégrée incluant désormais les garanties temporaires décès dans une approche de risque « vie » (auparavant traitées en non vie).

Le calcul des provisions techniques Solvabilité II est global en raison de la clause de participation aux bénéfices dont le compte est commun aux trois garanties mentionnées ci-dessous et la modélisation de l'actif comme un tout. La mutuelle utilise un modèle de projection gérant de façon très détaillée, les interactions actif passif. Le portefeuille d'actifs de la mutuelle a été modélisé ligne à ligne en considérant les caractéristiques de chaque classe d'actif. La modélisation des actifs comme un tout fait référence au fait que la totalité des actifs de la mutuelle ont été projetés y compris ceux en représentation des fonds propres. La taille de ces actifs a ensuite été ajustée (au prorata des valeurs comptables) à celle des passifs modélisés (en valeur comptable).

Les règles de partage de l'actif entre la représentation des fonds propres et des provisions mathématiques puis du Best Estimate des passifs (« BE ») du portefeuille entre les trois garanties ont été appliquées afin d'obtenir un BE par produit.



Les provisions ainsi calculées sont synthétisées ci-dessous :

Synthèse des provisions techniques au 31 décembre 2017

Produit	2016		2017		variation		variation		
	BE (k€)	Provisions comptables *(k€)	BE (k€)	Provisions comptables *(k€)	BE (k€)	BE (en %)	Provisions comptables *(k€)	Provisions comptables *(%)	
Best Estimate	Temporaires décès	1 101,3	1 323,9	1 827,5	1 094,0	726,3	40%	-229,9	-21%
	Vies entières	18 353,6	21 936,8	22 702,6	26 902,4	4 349,0	24%	4 965,6	23%
	Epargne obsèques	91 379,8	82 276,6	97 589,7	86 453,7	6 209,9	7%	4 177,1	4%
Marge de risque	3 052,5	-	2 669,0	-	- 383,5	- 13%	-	-	
Provision pour participation aux excédents	-	3 603,0	-	4 408,4	-	-	805,4	22%	
Total	113 887,2	109 140,3	124 788,7	118 858,5	10 901,6	10%	9 718,3	8%	

* correspondant au périmètre modélisé

Le Best Estimate (BE) passe de 113 887,2 k€ en 2016 à 124 788,7 k€, soit une augmentation de 10 901,6 k€ (10%) en ligne avec l'évolution des provisions comptables (9 718,3 k€ soit 8%) et avec l'augmentation des plus-values latentes observées sur le portefeuille d'actifs dont une part est affectée au BE selon la clause contractuelle de participation aux excédents. En effet la provision pour participation aux excédents est passée de 3 603,0 k€ à 4 408,4 k€.

Afin d'améliorer la lisibilité des résultats, la présentation des données 2016 a fait l'objet d'une révision intégrant désormais dans la colonne « BE » les montants de Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) et de Provision pour Cotisation Non Acquisée (PCNA).

Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses utilisées dans les projections dont plus particulièrement celles de frais et de taux de sinistres mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.



3 – Autres passifs

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la mutuelle, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs en K€	2017	2016	Variation %
Passifs éventuels	152	138	10,3%
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	
Provisions pour retraite	0	0	
Dépôts des réassureurs	0	0	
Passifs d'impôts différés	3 053	2 315	31,9%
Produits dérivés	0	0	
Dettes envers des établissements de crédit	500	9	5455,6%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2 044	834	145,1%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	
Autres dettes (hors assurance)	1 892	2 488	-24,0%
Passifs subordonnés	0	0	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	

Les impôts différés passif proviennent des plus-values latentes fiscalisées (3 053 K€).

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitement du bas de bilan lié à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ses autres passifs.

AUTRES PASSIFS	Mode valorisation	Source valorisation
Dettes d'assurances ou de réassurances dont créances sur les intermédiaires	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel
Provisions autres que provisions techniques	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes bancaires	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes hors assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Engagements sociaux	Estimation pour les IDR	Comptabilité
Investissements non appelés	Valeur nette comptable	Comptabilité

Accords de location

Aucun bail significatif dans les comptes de la mutuelle.



Impôts différés Passif

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours des périodes futures au titre des différences temporelles imposables.

Avantages économiques et avantages du personnel

Les engagements sociaux figurent dans les états financiers statutaires, la valeur de cette provision est calculée conformément à la méthode préférentielle CNC N°2002-R.01 en actualisant les flux de trésorerie futurs, inscription à l'identique en bilan SII.

4 – Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

5 – Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.



E. GESTION DU CAPITAL

1 – Les Fonds Propres

Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée et précisée dans la politique d'investissement.

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante comme indiquée dans le tableau ci-après

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	Fonds propres 2017 (k€)	Fonds propres 2016 (k€)	Var. (%)	Niveau 1 non restreint 2017 (k€)	Niveau 1 non restreint 2016 (k€)	Var. (%)
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)						
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	381	381	0,0%	381	381	0,0%
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions de préférence						
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence						
Réserve de réconciliation	33 631	31 871	5,5%	33 631	31 871	5,5%
Passifs subordonnés						
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets						
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières						
Total fonds propres de base après déductions	34 012	32 252	5,5%	34 012	32 252	5,5%



La Mutuelle ne dispose pas de Fonds propres auxiliaires qui peuvent être constitués de :

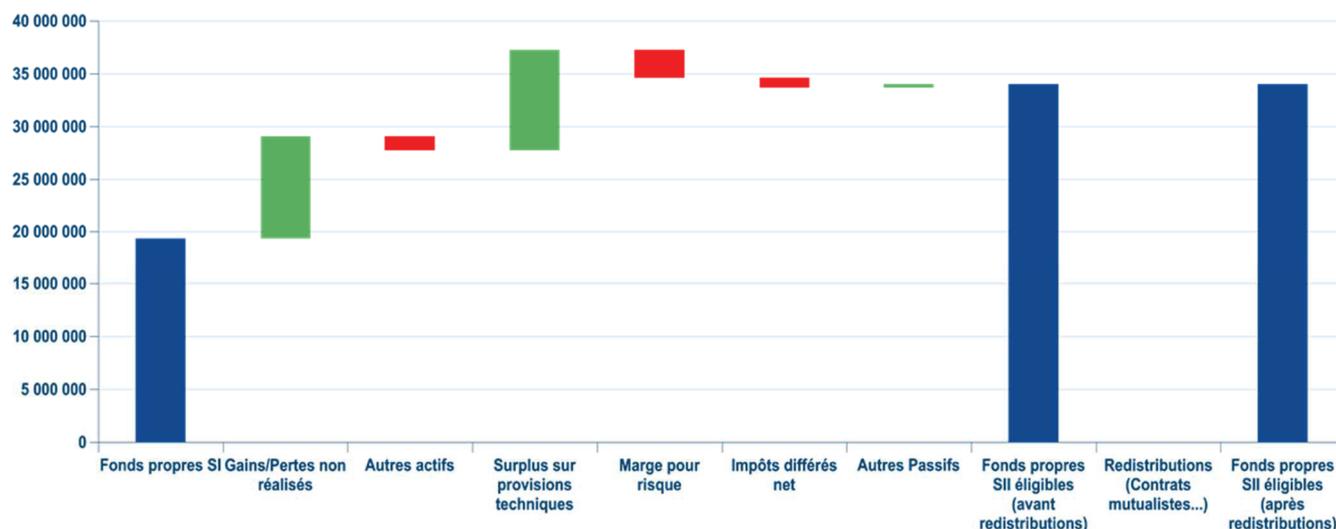
- Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande ;
- Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel ;
- Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande ;
- Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande ;
- Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE ;
- Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE ;
- Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE ;
- Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE ;
- Autres fonds propres auxiliaires.

Écart de valorisation des fonds propres selon la norme retenue

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous solvabilité II sont essentiellement issus des règles de valorisation différentes à travers :

- L'utilisation de la valeur de marché des actifs financiers en Solvabilité II ;
- L'annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- L'utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- La reconnaissance d'une marge pour risques ;
- La prise en compte de la fiscalité différée.

En euros





En euros

Fonds propres SI 19 382 635,5	Gains/Pertes non réalisés	9 676 593,4	Fonds propres SII éligibles 34 012 335,2
	Autres actifs	-1 323 907,3	
	Surplus sur provisions techniques	9 534 243,1	
	Marge pour risque	-2 668 974,8	
	Impôts différés net	-916 578,3	
	Autres Passifs	328 323,6	
	Redistributions (Certificats mutualistes)	-0,0	

La valorisation des fonds propres sous solvabilité II fait ressortir un écart de + 14 630 K€ par rapport à celle effectuée selon solvabilité I.

Cet écart résulte essentiellement de surplus constatés sur provisions techniques et de plus-values latentes.

Passifs subordonnés

Néant

Fonds Propres éligibles et disponibles

Fonds propres éligibles et disponibles	Total 2017 (en k€)	Total 2016 (en k€)	Var. en %	2017			
				Niveau 1 Non restreint (en k€)	Niveau 1 Restreint (en k€)	Niveau 2 (en k€)	Niveau 3 (en k€)
Fonds propres éligibles et disponibles							
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	34 012	32 252	5,5%	34 012			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	34 012	32 252	5,5%	34 012			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	34 012	32 252	5,5%	34 012			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	34 012	32 252	5,5%	34 012			
SCR	10 382	9 057	14,6%				
MCR	4 618	4 076	13,3%				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	327,62%	356,09%	-8,0%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	736,50%	791,30%	-6,9%				



La structure de Fonds propres éligibles de la mutuelle ne marque pas de différence par rapport à 2016, seule la valeur de ceux-ci progresse de 1 760 K€ soit + 5.5 %

Ainsi les ratios de couverture de la mutuelle sont les suivants pour 2017 :

- Ratio de couverture du SCR : 327.62 % ;
- Ratio de couverture du MCR : 736.50 %.

2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante (en K€)

	2016	2017	Variation	
SCR marché	6 929,7	9 031,1	2 101,4	30%
SCR vie	3 039,5	2 913,0	-126,4	-4%
SCR défaut	915,6	414,3	-501,4	-55%
SCR santé	0,0	0,0	0,0	0%
SCR non vie	0,0	0,0	0,0	0%
Diversification	-2 329,5	-2 070,3	259,3	-11%
BSCR	8 555,3	10 288,2	1 732,8	30%
Ajustement	-527,8	-916,6	-388,8	74%
SCR opérationnel	1 029,8	1 010,0	259,3	25%
SCR global	9 057,4	10 381,6	1 324,2	15%

Le SCR global au 31/12/2017 est de 10 381,6k€, en augmentation de 1 324,2 k€ par rapport au 31/12/2016. Cette évolution s'explique principalement par la variation du BSCR.

Le BSCR est passé de 8 555,3 k€ en 2016 à 10 288,2 k€ en 2017, soit une augmentation de 1 732,8 k€ expliquée par une importante variation du SCR marché.

Le SCR Marché augmente d'environ 30% principalement porté par le sous module de SCR Actions.

Dans le portefeuille d'actions de la mutuelle, 86 % d'entre-elles bénéficient de la mesure transitoire dite « clause grand père », et l'augmentation mécanique du taux de choc qui leur est appliquée, génère à lui seul pour 2017, une augmentation du SCR actions de plus de 2 M€ avant diversification (cf. Chapitre C2).

Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la mutuelle est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	2016	2017
AMCR	3 700	3 700
MCR	4 076	4 618



Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant des fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si la mutuelle était autorisée à poursuivre son activité.

3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

6 – Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.



ANNEXES (PAGES SUIVANTES)

Les états quantitatifs Solvabilité 2 suivants sont annexés au rapport sur la solvabilité et la situation financière :

S.02.01.01	Bilan Prudentiel	
S.05.01.01	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays	Non produit
S.12.01.01	Provisions techniques pour les garantie Vie ou Santé SLT	
S.17.01.02	Provisions techniques pour les garantie Non Vie ou Santé Non SLT	Mutac n'est pas concerné par cet état
S.19.01.21	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie	Mutac n'est pas concerné par cet état
S.22.01.21	l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (mutuelles Non-vie a priori non concernées)	
S.23.01.01	Fonds propres	
S.25.01.01	SCR avec formule standard	
S.25.02.21	SCR avec modèle interne partiel	Mutac n'est pas concerné par cet état
S.25.03.21	SCR avec modèle interne intégral	Mutac n'est pas concerné par cet état
S.28.01.01	MCR Activité Vie seule ou Activité Non Vie Seule	Mutac n'est pas concerné par cet état
S.28.02.01	MCR Activité mixte Vie et Non Vie	

Annex 1
S.02.01.01
Bilan

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Actifs		
Goodwill	R0010	0,0
Frais d'acquisition différés	R0020	0,0
Immobilisations incorporelles	R0030	479 683,2
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 126 031,9
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	154 284 083,9
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 685 121,8
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 896 297,0
Actions	R0100	0,0
Actions – cotées	R0110	0,0
Actions – non cotées	R0120	0,0
Obligations	R0130	43 938 347,9
Obligations d'État	R0140	0,0
Obligations d'entreprise	R0150	43 938 347,9
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	103 692 900,2
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	71 417,0
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	101 831,8
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,0
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	101 831,8
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	101 831,8
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 389 147,1
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,0
Autres créances (hors assurance)	R0380	497 835,9
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 863 160,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	43 602,6

Total Actifs

	R0500	166 442 373,9	155 953 007,1
		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Passifs			
Provisions techniques non-vie	R0510	0,0	0,0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0	
Meilleure estimation	R0540	0,0	
Marge de risque	R0550	0,0	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0	
Meilleure estimation	R0580	0,0	
Marge de risque	R0590	0,0	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	124 788 744,1	131 654 012,4
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0	
Meilleure estimation	R0630	0,0	
Marge de risque	R0640	0,0	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	124 788 744,1	131 654 012,4
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0	
Meilleure estimation	R0670	122 119 769,3	
Marge de risque	R0680	2 668 974,8	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0	
Meilleure estimation	R0710	0,0	
Marge de risque	R0720	0,0	
Autres provisions techniques	R0730		0,0
Passifs éventuels	R0740	152 207,4	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0	152 207,4
Provisions pour retraite	R0760	0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés	R0780	3 053 259,0	0,0
Produits dérivés	R0790	0,0	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	500 000,0	500 000,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 043 728,7	2 043 728,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 892 099,5	1 892 099,5
Passifs subordonnés	R0850	0,0	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0	328 323,6
Total passifs	R0900	132 430 038,7	136 570 371,6
Excédent d'actif sur passif	R1000	34 012 335,2	19 382 635,5

Annex 1

S.05.01.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - MUTAC - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Primes acquises																		
Brut Assurance directe	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut Assurance directe	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépenses engagées	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Charges administratives																		
Brut Assurance directe	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais de gestion des investissements																		
Brut Assurance directe	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais de gestion des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0810	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R01000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais généraux																		
Brut Assurance directe	R1010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Net	R1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																0,0	

Annex 1
S.05.01.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,0	20 969 953,5	0,0	4 279 738,7	0,0	0,0	0,0	0,0	25 249 692,2
Part des réassureurs	R1420	0,0	0,0	0,0	537 244,8	0,0	0,0	0,0	0,0	537 244,8
Net	R1500	0,0	20 969 953,5	0,0	3 742 493,9	0,0	0,0	0,0	0,0	24 712 447,3
Primes acquises										
Brut	R1510	0,0	20 969 953,5	0,0	4 279 738,7	0,0	0,0	0,0	0,0	25 249 692,2
Part des réassureurs	R1520	0,0	0,0	0,0	537 244,8	0,0	0,0	0,0	0,0	537 244,8
Net	R1600	0,0	20 969 953,5	0,0	3 742 493,9	0,0	0,0	0,0	0,0	24 712 447,3
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,0	9 194 855,1	0,0	3 064 987,8	0,0	0,0	0,0	0,0	12 259 842,9
Part des réassureurs	R1620	0,0	0,0	0,0	322 510,1	0,0	0,0	0,0	0,0	322 510,1
Net	R1700	0,0	9 194 855,1	0,0	2 742 477,7	0,0	0,0	0,0	0,0	11 937 332,8
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,0	8 228 503,8	0,0	59 429,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8 287 933,3
Part des réassureurs	R1720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1800	0,0	8 228 503,8	0,0	59 429,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8 287 933,3
Dépenses engagées	R1900	0,0	3 449 124,7	0,0	855 382,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 304 506,7
Charges administratives										
Brut	R1910	0,0	607 348,4	0,0	497 892,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 105 241,0
Part des réassureurs	R1920	0,0	0,0	0,0	44 785,8	0,0	0,0	0,0	0,0	44 785,8
Net	R2000	0,0	607 348,4	0,0	453 106,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1 060 455,2
Frais de gestion des investissements										
Brut	R2010	0,0	189 434,1	0,0	15 866,0	0,0	0,0	0,0	0,0	205 300,1
Part des réassureurs	R2020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2100	0,0	189 434,1	0,0	15 866,0	0,0	0,0	0,0	0,0	205 300,1
Frais de gestion des sinistres										
Brut	R2110	0,0	143 153,1	0,0	27 234,8	0,0	0,0	0,0	0,0	170 388,0
Part des réassureurs	R2120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2200	0,0	143 153,1	0,0	27 234,8	0,0	0,0	0,0	0,0	170 388,0
Frais d'acquisition										
Brut	R2210	0,0	1 457 200,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 457 200,2
Part des réassureurs	R2220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2300	0,0	1 457 200,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 457 200,2
Frais généraux										
Brut	R2310	0,0	1 051 988,8	0,0	359 174,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 411 163,3
Part des réassureurs	R2320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2400	0,0	1 051 988,8	0,0	359 174,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 411 163,3
Autres dépenses	R2500									0,0
Total des dépenses	R2600									4 304 506,7
Montant total des rachats	R2700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	537 244,8

Annex I
S.12.01.01
Life and Health SLT Technical Provisions
 31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept 13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé
	Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0			0,0			0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Brut Meilleure estimation	120 292 226,3		0,0	0,0		1 827 543,1	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	18 567,8		0,0	0,0		83 264,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	18 567,8		0,0	0,0		83 264,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	18 567,8		0,0	0,0		83 264,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	120 273 658,4		0,0	0,0		1 744 279,1	0,0	0,0
Marge de risque	2 629 033,1	0,0			39 941,7			0,0
Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire								
Provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0			0,0			0,0
Meilleure estimation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	0,0	0,0			0,0			0,0
Provisions techniques - Total	122 921 259,4	0,0			1 867 484,7			0,0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	122 902 691,6	0,0			1 784 220,7			0,0
Meilleure estimation des produits avec option de rachat	0,0	0,0			0,0			0,0
Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie								
Sorties de trésorerie								
Prestations garanties et discrétionnaires futures		0,0			4 073 647,8			0,0
Prestations garanties futures	154 464 521,8							
Prestations discrétionnaires futures	18 363 452,1							
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	22 701 146,6	0,0			1 644 455,3			0,0
Entrées de trésorerie								
Primes futures	75 236 894,2	0,0			3 890 560,0			0,0
Autres entrées de trésorerie	613,2	0,00%			0,0			0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	0,00%	0,00%			0,00%			0,00%
Valeur de rachat	0,0	0,0			0,0			0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	0,0	0,0			0,0			0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	0,0	0,0			0,0			0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	120 273 658,4	0,0			1 744 279,1			0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	123 002 909,2	0,0			1 744 279,1			0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur	0,0	0,0			0,0			0,0
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	0,0	0,0			0,0			0,0

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annulites stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)						Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
						C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150			
Provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
Brut Meilleure estimation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	122 119 769,3			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	101 831,8			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	101 831,8			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	101 831,8			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	122 017 937,5			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 668 974,8	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0
Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire														
Provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques - Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	124 786 744,1	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	124 686 912,3	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation des produits avec option de rachat						0,0	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie														
Sorties de trésorerie														
Prestations garanties et discrétionnaires futures									0,0		0,0	0,0		
Prestations garanties futures	0,0													
Prestations discrétionnaires futures	0,0													
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	0,0								24 345 601,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrées de trésorerie														
Primes futures	0,0								79 127 454,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie	0,0								613,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	0,00%								0,00%		0,00%	0,00%		
Valeur de rachat	0,0								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	0,0								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	0,0								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	0,0								122 017 937,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	0,0								124 747 188,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur	0,0								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	0,0								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Annex 1
S.22.01.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
		Montant avec mesures relatives aux garanties long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties long terme et de toutes les
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	124 686 912,3	124 686 912,3	0,0	124 686 912,3	0,0	124 781 948,9	95 036,6	124 781 948,9	0,0	95 036,6
Fonds propres de base	R0020	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	34 012 335,2	0,0	33 948 974,3	-63 360,9	33 948 974,3	-63 360,9	-63 360,9
Excédent d'actif sur passif	R0030	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	34 012 335,2	0,0	33 948 974,3	-63 360,9	33 948 974,3	-63 360,9	-63 360,9
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	34 012 335,2	0,0	33 948 974,3	-63 360,9	33 948 974,3	-63 360,9	-63 360,9
Niveau 1	R0060	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	34 012 335,2	0,0	33 948 974,3	-63 360,9	33 948 974,3	-63 360,9	-63 360,9
Niveau 2	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau 3	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	R0090	10 381 592,6	10 381 592,6	0,0	10 381 592,6	0,0	10 559 896,6	178 304,0	10 559 896,6	0,0	178 304,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	34 012 335,2	0,0	33 948 974,3	-63 360,9	33 948 974,3	-63 360,9	-63 360,9
Minimum de capital requis	R0110	4 618 117,0	4 618 117,0	0,0	4 618 117,0	0,0	4 621 149,2	3 032,2	4 621 149,2	0,0	3 032,2

Annex 1
S.23.01.01
Own funds

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres de base après déductions

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,0	0,0		0,0	
R0030	0,0	0,0		0,0	
R0040	381 100,0	381 100,0		0,0	
R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
R0070	0,0	0,0			
R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
R0130	33 631 235,2	33 631 235,2			
R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
R0160	0,0				0,0
R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0220	0,0				
R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
R0290	34 012 335,2	34 012 335,2	0,0	0,0	0,0

Annex 1
S.25.01.01
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112 Z0010

N

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
Risque de marché	9 031 126,2	16 987 983,8	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	414 265,5	414 265,5	0,0
Risque de souscription en vie	2 913 049,2	8 208 849,1	0,0
Risque de souscription en santé	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en non-vie	0,0	0,0	0,0
Diversification	-2 070 253,5	-4 848 309,6	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	10 288 187,3	20 762 788,9	

Calcul du capital de solvabilité requis

	C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0,0
Risque opérationnel	1 009 983,6
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-10 474 601,5
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-916 578,3
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	10 381 592,6
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	10 381 592,6
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	0,0

Annex 1
S.28.02.01

31/12/2017 - Scénario Réglementaire - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

	Non-life activities		Life activities	
	MCRNL Result	MCRNL Result		
	C0010	C0020		
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	0,0	0,0	

	Non-life activities		Life activities	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,0	0,0	0,0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0	0,0

	Non-life activities		Life activities	
	MCRL Result	MCRL Result		
	C0070	C0080		
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,0	4 618 117,0	

	Non-life activities		Life activities	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0	120 273 658,4	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0	0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0	0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0	1 744 279,1	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250	0,0		187 659 661,6

Overall MCR calculation

Linear MCR	R0300	4 618 117,0
SCR	R0310	10 381 592,6
MCR cap	R0320	4 671 716,7
MCR floor	R0330	2 595 398,2
Combined MCR	R0340	4 618 117,0
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
Minimum Capital Requirement	R0400	4 618 117,0

Notional non-life and life MCR calculation

	Non-life activities		Life activities	
	C0140	C0150		
Notional linear MCR	R0500	0,0	4 618 117,0	
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	0,0	10 381 592,6	
Notional MCR cap	R0520	0,0	4 671 716,7	
Notional MCR floor	R0530	0,0	2 595 398,2	
Notional Combined MCR	R0540	0,0	4 618 117,0	
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,0	3 700 000,0	
Notional MCR	R0560	2 500 000,0	4 618 117,0	



771 avenue Alfred Sauvy
CS 40069
34477 Pérols CEDEX
Tél : 04 67 06 09 09
Fax : 04 67 92 12 92
Courriel : contact@mutac.com
www.mutac.com